



TENNIS



RÈGLEMENT INTERIEUR

1°) COTISATIONS

Toute personne désirant s'inscrire à la section *Tennis* doit régler une cotisation valable du 1^{er} mars au 28 février. Le montant de cette cotisation pourra être révisé par l'ASCA à la fin de chaque année d'activité. Au moment où il paie sa cotisation, chaque joueur reçoit une clé (moyennant caution) et une carte (photo obligatoire) qui devra être déposée dans le tableau d'affichage pendant toute la durée d'utilisation du court.

2°) ACCÈS AU COURT

* L'accès au court est uniquement autorisé :

- aux personnes ayant acquitté leur cotisation ;
- aux invités inscrits au tableau par l'un des abonnés ;
- aux joueurs occasionnels ayant payé la location du court.

* Interdit aux non-joueurs (sauf arbitres ou membres du Comité).

* Réservé aux joueurs inscrits au tableau avec dépôt de la carte d'abonnement.

Le non-respect d'une de ces trois règles constitue un motif d'évacuation.

3°) UTILISATION DU COURT

Un tableau des horaires, étalé sur 2 semaines, est installé à l'entrée du court. Les joueurs désirant jouer ensemble, inscriront leurs noms dans la case correspondant à l'heure de leur choix. Le Comité peut être amené à réserver certaines heures pour l'école primaire locale et exceptionnellement pour le déroulement de manifestations ou pour cause de travaux. Ces réservations figureront d'avance sur le tableau de réservation.

4°) RÈGLES DE RÉSERVATION

Le court fonctionne en système de réservation :

- Libre choix de la plage horaire souhaitée ;
- Inscription lisible du NUMÉRO DE LA CARTE DE JOUEUR de tous les joueurs ainsi que de leurs noms et prénoms, puis porter la mention "R" (réservation) dans la même case ; exemple :

N°	DUPONT Gérard	R
N°	DUPONT Aline	

- Pas de nouvelle réservation possible sans avoir épuisé l'heure de réservation en cours par le(s) joueur(s) ou le(s) partenaire(s) ;
- En cas de retard (maxi 1/4 h) de l'un des joueurs, le droit de réservation est échu ;
- Dépôt de la carte, obligatoire, au moment de jouer.

En cas d'absence de réservation :

- Libre accès du court à tous les joueurs, à tous moments ;
- Inscription obligatoire du NOM et prénom de tous les joueurs, sans mentionner le sigle "R" ;
- Dépôt obligatoire de la carte d'abonnement ;
- Le libre accès au court ne met pas en cause la réservation du joueur ;
- Toute période de jeu entamée ou prise en cours de plage horaire sera considérée comme heure jouée.

Les enfants d'Allenwiller (de moins de 15 ans) ne peuvent pas réserver le court après 17 heures 30, ni les samedis et dimanches (sauf jeu avec un adulte).

Si les modalités de réservation n'ont pas été respectées, la réservation est considérée comme nulle, les joueurs devront céder immédiatement le court, même si la période de jeu est déjà commencée.

5°) INVITATIONS - JOUEURS OCCASIONNELS

Tout détenteur du forfait annuel peut jouer avec un (des) invité(s) selon un forfait horaire fixé annuellement. Inscrire le NUMÉRO et le NOM de l'adhérent redevable du tarif, plus le nombre d'invités ; exemples :

N° DUPONT Gérard	ou	N° DUPONT Gérard
+ 1 invité (+15 ans)		+ 3 invités (+ 15 ans)

Le règlement est à la charge de la personne invitante et lui sera facturé périodiquement par le Trésorier de la Section.

Les invités sont exempts de forfait lorsqu'ils jouent avec 2 ou 3 abonnés, mais ils doivent tout de même figurer dans le tableau.

Les joueurs occasionnels, non titulaires d'une carte d'abonnement, devront acquitter un forfait horaire.

6°) TENUE - DISCIPLINE - PROPRETÉ

- Tenue correcte et décente exigée, chaussures de tennis obligatoires ;
- Le terrain devra être laissé en parfait état de propreté ;
- Toute détérioration, volontaire ou non, causée par des utilisateurs, sera à leur charge et si nécessaire, le Comité se réserve le droit de porter plainte et d'engager des poursuites ;
- Les jets de pierre sont interdits sur le court et les abords ;
- Interdiction de déposer les cycles et motocyclettes contre le grillage ;
- Interdiction de fumer, d'introduire et de consommer de l'alcool à l'intérieur du court ;
- Les enfants pénétrant sur le court restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ;
- Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accident survenu sur le court ou les abords ;
- Le court étant fermé à clé, chaque joueur est responsable de la fermeture du court en le quittant.

7°) APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

- Toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement pourra, après avertissement écrit du Comité, et en cas de récidive, être radiée temporairement ou définitivement de la section Tennis. La cotisation restera acquise à l'Association ;
- Seuls les membres du Comité sont habilités à contrôler les cartes d'abonnement et à faire respecter le présent règlement ;
- Toute réclamation présentée à un membre du Comité sera soumise si nécessaire au Comité ;
- Le Comité se réserve le droit de modifier le présent règlement, à tout moment, pour le bon fonctionnement de la section.